

FAQ sur le concept de protection du tennis 8.0 adapté du 26 février 2021

Valable dès le : 1^{er} mars 2021 pour toute la Suisse

Des exceptions sont possibles à l'échelle cantonale. Il vaut donc mieux, en cas de questions, contacter votre bureau de renseignements cantonal des autorités sanitaires ([liste de contacts](#)).

Qui a le droit, selon l'ordonnance la plus récente du Conseil fédéral du 24 février 2021, de jouer à nouveau au tennis à partir du 1^{er} mars 2021 ?

Indoor

- Les personnes nées en 2001 et après (M20)
- Les joueuses et les joueurs en possession d'une Swiss Olympic Card (nationale et régionale, athlètes de performance)
- Pour ces deux catégories, il est permis de jouer avec des entraîneurs (voir définition ci-dessous). Les entraîneurs n'ont pas le droit de jouer entre eux.

Outdoor

- Tout le monde

Est-ce qu'un court où l'on peut jouer en toutes saisons et qui dispose d'une bulle est considéré comme un court indoor ou comme un court outdoor ?

Une halle gonflable est considérée comme un court indoor.

Est-ce que les M20 et les athlètes de performance peuvent jouer dans une halle avec un entraîneur ?

Oui, il leur est permis de jouer avec des entraîneurs comme avant le durcissement des mesures. Sont considérés comme entraîneurs tous les professeurs de tennis formés (au moins moniteurs J+S) et aussi les personnes qui ne bénéficient pas d'une formation de moniteurs mais qui occupaient une fonction d'entraîneur avant l'introduction des mesures de restriction.

Quand faut-il porter un masque facial ?

Dans tous les espaces intérieurs et extérieurs des installations sportives. Il N'est PAS obligatoire de porter un masque facial lors de la pratique du tennis. Les entraîneurs qui ne jouent pas doivent porter un masque.

A-t-on le droit de s'asseoir sur la terrasse et de boire quelque chose ensemble après le tennis à max. 15 personnes (ou à cinq au club-house) ?

Les restaurants continuent d'être fermés, et seuls les stands de ravitaillement sont autorisés. Il est interdit de mettre des places assises à disposition, et cette règle est valable dans toute la Suisse. Même si le restaurant n'est pas ouvert, il n'est pas permis de s'asseoir sur la terrasse ou au club-house. Selon la Confédération, cela serait considéré comme une activité de club et non pas comme une rencontre spontanée. Cela n'entre pas non plus dans la réglementation particulière concernant les manifestations privées, qui ne valent que pour les réunions à la maison avec la famille et des amis. Les installations de tennis ne doivent ainsi être utilisées que pour la pratique du tennis. Il faut attendre jusqu'aux prochains assouplissements pour profiter des rencontres sociales.

Combien de personnes peuvent-elles se trouver en même temps sur une installation de tennis ?

Cela dépend de la surface disponible. On doit en permanence pouvoir maintenir une distance d'au moins 1,5 mètre entre les personnes. Pour les espaces intérieurs, il est recommandé de déterminer un nombre maximal de personnes admises.

L'assemblée générale annuelle du club est programmée. Est-il possible de l'organiser dans le local du club avec le masque et en respectant les distances ?

Non. Les réunions de club, tout comme les assemblées générales, sont considérées comme des manifestations, et celles-ci continuent d'être interdites. Des exceptions ne sont consenties que dans certains domaines, par exemple pour les services religieux ou les réunions politiques.

Des tournois ou des manifestations internes peuvent-ils encore avoir lieu ?

Désormais, des compétitions sans spectateurs peuvent à nouveau être organisées pour des joueuses et des joueurs nés en 2001 et après. Toutes les autres manifestations sont interdites.

Quand peut-on espérer d'autres assouplissements, par exemple des compétitions pour tout le monde ?

Si la situation épidémiologique continue d'évoluer dans le bon sens, le Conseil fédéral va vraisemblablement annoncer le 19 mars d'autres assouplissements (ou des durcissements dans le cas contraire) qui entreraient en vigueur le 22 mars.

Le 26 février 2021, Swiss Tennis a fait une demande auprès de Swiss Olympic afin que, dans le cadre des exceptions accordées aux athlètes de performance, les membres des équipes d'interclubs de LNA et de LNB de toutes les ligues ainsi que des équipes de LNC actifs puissent également reprendre l'entraînement sur court couvert. Une décision à ce sujet va être prise au cours des prochains jours.